



14ème législature

Question N° : 10931	De M. Thierry Lazaro (Union pour un Mouvement Populaire - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > personnel	Analyse > logements de fonction. statistiques.
Question publiée au JO le : 20/11/2012 Réponse publiée au JO le : 17/12/2013 page : 13135 Date de renouvellement : 19/03/2013 Date de renouvellement : 25/06/2013 Date de renouvellement : 01/10/2013		

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le nombre de logements de fonction attribués aux personnels de l'ensemble de ses administrations.

Texte de la réponse

Les concessions de logement attribuées dans le champ du ministère des affaires sociales et de la santé concernent les instituts médico-sociaux et internats éducatifs mentionnés dans l'arrêté du 16 septembre 2013 paru au Journal officiel du 27 septembre 2013. Peuvent être attribuées à ce titre 50 concessions de logement, dont 41 pour nécessité absolue de service (NAS) et 9 conventions d'occupation précaire avec astreinte (COP/A).